

Objet :

Synthèse des spécifications générales de la solution transitoire

Destinataires :

Etablissements RCE 2009 utilisateurs de la solution transitoire Amue

1. Introduction

Le choix d'implémentation de cette solution est guidé par plusieurs principes :

- caractère « constaté » des dépenses et des paiements réalisés par les TG, s'agissant d'une paie sous-traitée
- conservation possible, à titre dérogatoire pour 2009, des applications de paie actuellement utilisées pour les ressources propres
- absence des comptes d'imputation comptables sur les cotisations salariales dans le fichier KX
- simplification de l'intégration des données KX pour l'année 2009 dans l'attente d'une instruction précise des tutelles relative au schéma comptable à appliquer
- volonté de limitation des opérations manuelles
- prise en charge par les TG des paiements des salaires, y compris des paiements hors virement
- prise en charge par les TG des paiements et déclarations des cotisations aux organismes sociaux ainsi que du paiement des acomptes et cessions/oppositions.

Concernant le dernier point, cette prise en charge des paiements par la TG serait proposée mais non imposée dans les conventions TG/établissement. Cependant, compte tenu des contraintes engendrées si les déclarations/paiements sont conservées dans l'établissement (délais réglementaires à respecter, risques de pénalités, charge de travail supplémentaire), l'hypothèse d'une prise en charge par les TG a été retenue. La solution transitoire est donc conçue sur la base de ce pré-requis.

2. Modification du schéma comptable d'intégration

Compte tenu des caractéristiques que représente la paie à façon et le principe de sous-traitance et de PSOP qu'elle suppose, le schéma comptable retenu sera donc le suivant :

1 – Au constat du prélèvement effectué par la TG sur le compte de l'établissement :

Saisie d'une écriture manuelle dans Sifac selon le schéma suivant :

472xxx	5151
Mt prélèvement	Mt prélèvement

2 – A l'intégration du fichier KX dans SIFAC

Mandatement puis prise en charge comptable (automatisé par l'interface) :
Ventilation sur les comptes de classe 6 des rémunérations brutes et des cotisations patronales sans distinction des tiers de type organismes sociaux et contrepartie portée au 472xxx.

Les cas particuliers (acomptes, cessions/oppositions, paiement hors virement) ne seront pas comptabilisés de manière individualisée par l'interface.



Cette solution permet une automatisation complète de l'intégration du flux KX puisqu'il n'y aura pas de complément d'informations à saisir pour identifier les tiers nécessaires à une intégration individualisée (tiers bénéficiaires de cession/opposition, tiers agents bénéficiaires d'acomptes).

Par ailleurs, il faut noter que dans le cadre du recours à la paie à façon, les TG seront en capacité de fournir les éléments justificatifs des cotisations déclarées et payées auprès des divers organismes, ainsi que des éventuels acomptes et cessions/oppositions payés auprès des bénéficiaires.

3. Rappel des règles et des informations exploitées par la solution

Principes généraux :

- La solution conçue s'appuie sur l'hypothèse d'une conservation pour cette année 2009 d'un outil de paie interne (type Astre), qui permet le suivi financier détaillé de certaines rémunérations liées aux conventions de recherche par exemple.
- La solution conçue s'appuie a minima sur les informations portées par les fichiers KX dans la mesure où ils sont mono-imputation par agent et où une solution cible, qui prendra en compte des multi-imputations (pour les destinations, les imputations analytiques, budgétaires...), sera disponible en fin d'année. Par exemple, les informations telles que convention et type de budget (principal, annexe ou fondation) ne sont pas exploitées, pour les raisons exposées précédemment.

Ventilation sur le critère destination :

Au choix de l'établissement, il sera possible de ventiler les données paie à façon :

- Soit sur une destination unique paramétrée dans l'outil transitoire
- Soit sur la destination présente dans le fichier KX pour l'agent (dans ce cas, c'est l'ensemble de la rémunération de l'agent qui est associée à cette destination unique) : cette option nécessite qu'il y ait cohérence entre les destinations saisies en prise en charge et les domaines fonctionnels dans Sifac. L'outil de déversement transitoire ne fera pas de contrôle de cohérence, celui-ci doit être effectué en amont à la saisie des prises en charges (dans Girafe par exemple).

Ventilation sur les structures analytiques et budgétaires :

Au choix de l'établissement, il sera possible de ventiler les données paie à façon :

1. Soit sur un centre de coût unique paramétré dans l'outil transitoire
Dans ce cas, l'impact budgétaire est réalisé dans Sifac sur le centre financier dérivé de ce centre de coût unique : c'est le cas le plus classique de modélisation du budget sur un CF unique de niveau 2, qui centralise toute la masse de personnel payée en PAF
2. Soit sur plusieurs centres de coût : dans ce cas, cela nécessitera un paramétrage de l'établissement qui associe à chaque code poste du KX (codes UAI de l'établissement) un centre de coût. Cette option suppose que l'établissement ait une description de sa structure analytique pour la PAF en cohérence avec les découpages des UAI. L'outil de déversement transitoire ne fera pas de contrôle de cohérence, celui-ci doit être effectué manuellement à la saisie du paramétrage des correspondances codes postes/CC.
Comme précédemment, l'impact budgétaire dans Sifac se fera sur le centre financier dérivé de chaque centre de coût, mais dans ce cas plusieurs options possibles :



- Rattacher tous les centres de coûts collecteurs de PAF à un seul centre financier : l'impact budgétaire se fera sur ce centre financier unique
 - Rattacher chaque centre de coût collecteur de PAF à un centre financier dans chaque unité budgétaire : l'impact budgétaire et le contrôle se feront alors sur ces centres financiers
- NB : Cette modélisation nécessite de pouvoir répartir le budget PAF entre les différentes composantes.

